



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

électricité

Question écrite n° 116267

Texte de la question

M. Jacques Desallangre attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les enseignements qu'il convient de tirer de la panne d'électricité qui s'est produite dans la soirée du 4 novembre et qui a touché plus de 10 millions de foyers européens, dont 5 millions en France. Il s'en est fallu de peu que l'ensemble du réseau européen s'effondre et prive d'électricité 100 à 200 millions de personnes pendant plusieurs heures, voire même plusieurs jours. Un accident d'une telle ampleur est d'autant plus inquiétant que les conditions climatiques n'étaient pas spécialement rigoureuses. Les explications circonstanciées fournies par l'opérateur allemand à l'origine de cette « méga-coupe » ne sont pas plus rassurantes. À l'évidence, la politique de déréglementation de l'énergie poursuivie en Europe depuis plusieurs années a fragilisé les systèmes de production et nous expose à subir des black-out aux conséquences économiques et sociales catastrophiques. Dans ces conditions, il lui demande d'élucider ce qui s'est passé en Allemagne et de faire procéder à une analyse approfondie des causes de la coupure du 4 novembre. Il l'invite à suspendre l'adoption de la loi d'ouverture des marchés et de privatisation de Gaz de France afin d'établir un bilan complet et sincère de la politique de déréglementation de l'énergie.

Texte de la réponse

La panne d'électricité du 4 novembre 2006 s'est traduite par des coupures d'environ 16 000 MW en Europe dont plus de 6 000 MW en France. Ces délestages, activés automatiquement en raison de la baisse de fréquence observée sur le réseau, ont permis un rétablissement rapide de conditions normales d'exploitation et en l'espace de trois quarts d'heure, l'ensemble du continent était complètement réalimenté. L'ampleur de cet incident a conduit l'Union pour la coordination de transport de l'électricité (UCTE), l'association européenne des gestionnaires des réseaux de transport (GRT) à réaliser une enquête sur l'origine exacte de la panne. Son rapport préliminaire, publié le 30 novembre 2006, identifie deux causes principales : une mauvaise estimation de la répartition des flux sur le réseau par l'opérateur et un manque de coordination entre les gestionnaires de réseaux. L'Ergeg, groupe des régulateurs européens de l'électricité et du gaz, a également mené sa propre enquête et a abouti à des conclusions similaires sur les causes de l'incident. Ainsi, les rapports de ces deux organismes sont unanimes pour attribuer cet incident à une erreur humaine, et non à une conséquence de l'ouverture des marchés de l'énergie. Concrètement, la France a formulé auprès de ses partenaires deux propositions qui devraient permettre à l'avenir de prévenir des coupures semblables à celles du 4 novembre 2006 : la constitution d'un centre de coordination entre gestionnaires de réseaux publics de transport et la réalisation d'une échelle commune de classification des incidents « réseaux ». Ces propositions permettraient aux gestionnaires de réseaux d'approfondir leurs échanges d'informations, d'améliorer leurs prévisions de flux et de mieux coordonner leurs actions.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116267

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 467

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2166